



© Pôle emploi

# Rapport d'activité 2017

## Perspectives 2018

### DIRECCTE ÎLE-DE-FRANCE

Direction régionale des entreprises, de la concurrence,  
de la consommation, du travail et de l'emploi



© Conseil départemental 93



# Sommaire

## Éditorial

p. 3

## Points clefs

Les chiffres clefs de l'activité	p. 4
Les principales missions	p. 5
Les moyens	p. 6
L'organisation	p. 6
Les temps forts	p. 7

## Agir pour les compétences, l'emploi et l'insertion professionnelle

Chiffres clefs	p. 8
Faits marquants 2017	p. 9
1282 projets pour l'emploi cofinancés par l'Europe	p. 10
Perspectives 2018	p. 10

## Soutenir l'innovation et le développement des entreprises

Faits marquants 2017	p. 12
Chiffres clefs	p. 12
Perspectives 2018	p. 14
Le dispositif aide et accompagnement des TPE - PME - ETI pour le Grand Paris	p. 14
Les principaux projets de développement économique et les pôles de compétitivité franciliens	p. 15

## Assurer l'effectivité du droit du travail et la qualité du dialogue social

Faits marquants 2017	p. 16
Chiffres clefs	p. 16
Les nouvelles formes de travail et le contrôle des plates-formes numériques	p. 18
Perspectives 2018	p. 18

## Contribuer à la régulation des marchés pour assurer la confiance des acteurs économiques

Faits marquants 2017	p. 20
Chiffres clefs	p. 20
Cosmétiques : une filière surveillée pour garantir la sécurité des consommateurs	p. 21
Perspectives 2018	p. 21

## Moderniser l'organisation

Faits marquants 2017	p. 22
Chiffres clefs	p. 22
Perspectives 2018	p. 22
Communication	p. 23
Études et statistiques	p. 23



## Éditorial

# La Direccte, au cœur des enjeux sociaux économiques



© Direccte Île-de-France

L'Île-de-France figure parmi les premières places économiques européennes. Elle représente 30% du PIB du pays, un million d'entreprises, 6 millions d'emplois. Elle attire de nombreux actifs. Dans ce contexte, la région doit répondre aux grands défis du monde : les mutations de la production et du travail liées à la révolution numérique et à la mondialisation des échanges, la transition écologique, les risques de fracture territoriale et de polarisation sociale.

Qu'il s'agisse de faciliter l'accès de toutes et tous au marché de l'emploi, d'anticiper et d'accompagner les mutations économiques, de soutenir les dynamiques territoriales et le développement des entreprises, de réguler les relations entre acteurs économiques, l'action de la Direccte, administration déconcentrée de l'Etat, est au cœur de ces enjeux. 2017 aura été une année de forte mobilisation pour réorienter un certain nombre de politiques publiques à la suite de l'installation de la nouvelle majorité présidentielle et parlementaire, et pour poursuivre des actions structurantes pour notre région.

### Accès à l'emploi

Au titre des politiques d'accès à l'emploi, l'action a mis l'accent sur l'insertion professionnelle des moins qualifiés avec la généralisation de la garantie jeunes, le soutien à l'économie sociale et solidaire et l'insertion par l'activité économique et la formation des demandeurs d'emploi.

### Soutien aux PME

Nous avons accompagné la filière nucléaire dans sa restructuration et poursuivi le soutien à l'innovation des entreprises. Les TPE et PME, qui représentent une part importante de l'emploi, sont demeurées au cœur de notre action, autant pour les soutenir sur la fonction gestion des ressources humaines, que pour leur faciliter l'accès aux marchés publics liés à la réalisation du super métro du Grand-Paris et que pour les accompagner en matière de dialogue social ; dialogue social dont on sait combien c'est un élément de la performance économique.

### Régulation

L'action de contrôle constitue une mission de régulation essentielle. L'année 2017 a été marquée par la poursuite de la lutte contre le travail illégal et la fraude au détachement international de salariés, avec la mise en œuvre des nouveaux pouvoirs de sanction de l'inspection du travail. De la même façon, la pression sur le respect des délais de paiement interentreprises, et plus généralement l'équilibre des relations commerciales entre grands opérateurs économiques et sous-traitants ou prestataires, a été maintenue.

### Corinne Cherubini

Directrice de la Direccte d'Île-de-France

## Points clefs

La Direccte est une administration déconcentrée de l'Etat, placée sous l'autorité du Préfet de Région (sauf pour le système d'Inspection du Travail). Elle relève du ministère du Travail ainsi que du Ministère de l'Économie (périmètres ministériels 2017).

### Les chiffres clefs de l'activité





## CONCURRENCE ET CONSOMMATION

**164** entreprises majeures ont été contrôlées en matière de délais de paiement (sanctions 8,3 M€ au total)

**31 975** visites d'entreprises ont été réalisées. 42,3% ont donné lieu à la constatation de manquements à la réglementation

**21 100** réclamations de consommateurs ont été traitées

**4 031** prélèvements de produits ont été réalisés en vue de leur analyse

**8 020** avertissements ont été adressés

**2 153** injonctions ont été prononcées

**682** amendes administratives ont été dressées

**1 239** procédures pénales ont été transmises au Parquet

**4 986** instruments de mesure ont été contrôlés



## TRAVAIL

**81 723** demandes d'information ont été traitées par les services de renseignements

**31 758** interventions de l'inspection du travail ont eu lieu

**1 020** contrôles ont été menés dans le cadre de la lutte contre le travail illégal

**938** contrôles ont été réalisés en matière de détachement international de salariés

**1 062** procès-verbaux ont été dressés à la suite de contrôles

**430** décisions d'arrêt de chantier ont été prononcées suite à des contrôles

**21 823** accords collectifs ont été enregistrés

## Les principales missions

- Soutenir les entreprises dans leur compétitivité et leur développement et accompagner les mutations économiques.
- Piloter régionalement les politiques de l'emploi et de lutte contre le chômage.
- Assurer l'application du droit du travail.
- Veiller aux conditions d'hygiène et de sécurité des salariés.
- Promouvoir la qualité de vie au travail et le dialogue social.
- Contrôler la formation professionnelle.
- Veiller au respect des règles de concurrence, à la loyauté des relations commerciales et à l'application des règles en matière de métrologie légale.
- Piloter, au niveau régional, les politiques et actions de protection des consommateurs et assurer le contrôle des instruments de mesure.



## SUPPORT

**57** études conjoncturelles ou thématiques ont été publiées sur la demande d'emploi, les mutations économiques et les politiques d'emploi

**131** actions de communication ont été engagées

**6 637** actes comptables ont été saisis

**44** réunions des instances de dialogue social se sont déroulées

## Les moyens



**118 834 683** euros de budget

dont **95,460** millions d'euros de crédits d'intervention,  
**17,457** millions d'euros de crédits immobiliers,  
**5,92** millions d'euros de crédits de fonctionnement.

**337,9** millions d'euros au titre du volet

déconcentré du programme opérationnel national  
(PON) du Fonds social européen (FSE) pour la période  
2014-2020.

**11,8** millions d'euros sur 2014-2015 au titre du volet  
déconcentré du PON Initiative pour l'emploi des jeunes  
(IEJ) en Seine-Saint-Denis.

**1** unité régionale et 8 unités départementales (UD)  
installées sur 16 sites.

**1569** agents dont 379 à l'unité régionale,

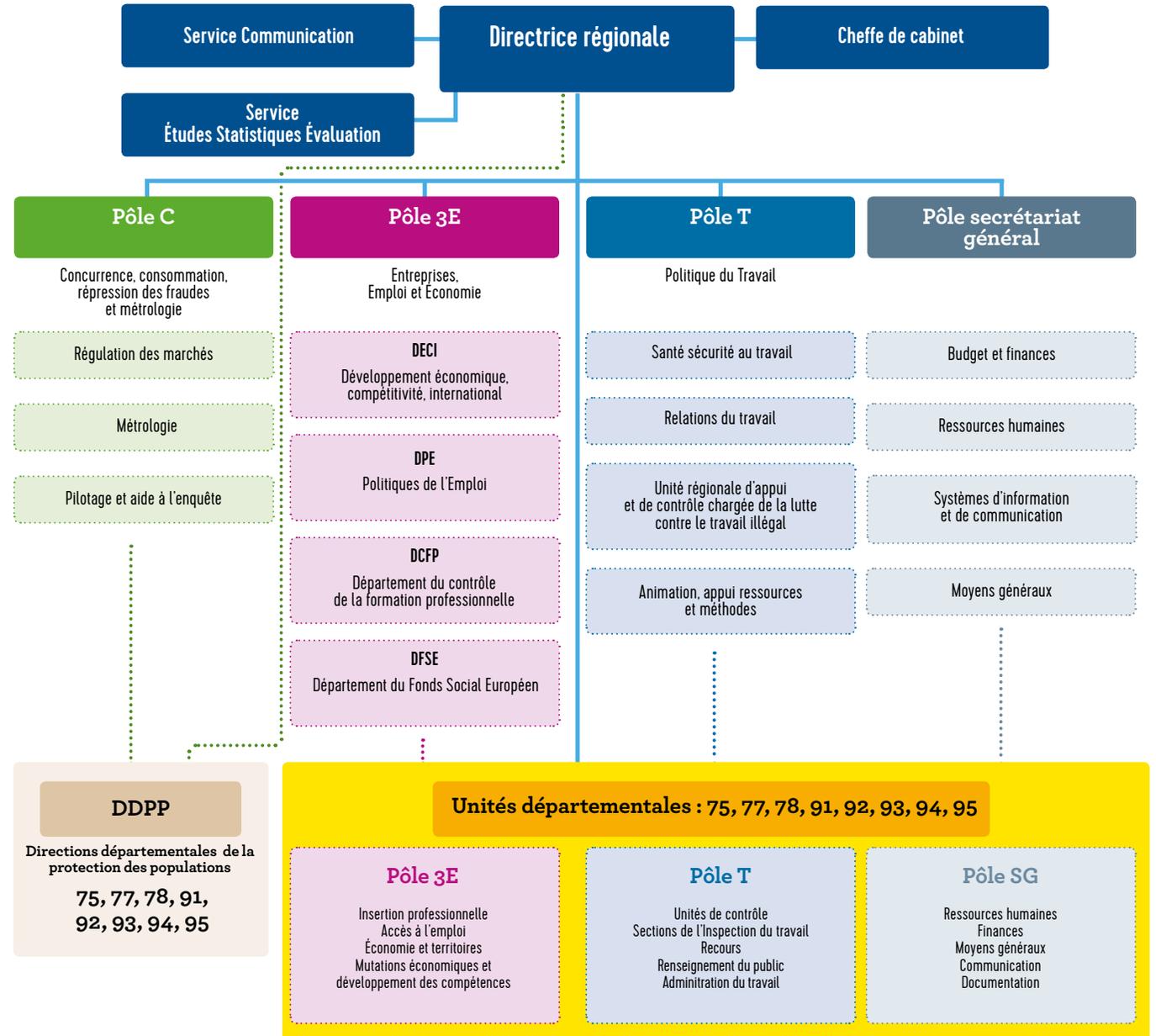
321 à l'UD 75, 192 à l'UD 92,

112 à l'UD 77, 133 à l'UD 93,

113 à l'UD 78, 121 à l'UD 94,

96 à l'UD 91, 102 à l'UD 95.

## L'organisation



## Les temps forts 2017

### 20 au 26 mars la semaine de l'industrie

A l'occasion de la semaine de l'industrie 2017, la Direccte d'Île-de-France a conçu avec Défi-métiers une exposition sur les opportunités professionnelles offertes par le secteur. Elle a été présentée dans 32 lycées et collèges franciliens ainsi que dans les préfectures.



© Direccte Île-de-France



© Direccte Île-de-France

### 29 juin inauguration du plus grand incubateur d'Europe

Le président de la République, Emmanuel Macron, a inauguré la Station F. Installée à Paris, la pépinière accueille des start-up et constitue une vitrine de l'innovation française. La Direccte, qui a suivi le projet, participe au guichet administratif unique mis en place pour faciliter les démarches des entreprises.



© Direccte Île-de-France

### 16 mai présentation du plan régional santé au travail

Deux-cent cinquante acteurs régionaux de la santé au travail ont participé à la présentation du plan régional santé au travail 2016-2020. Le propos a insisté sur la prévention primaire et le développement d'une culture de prévention ainsi que sur les liens entre performance économique et sociale et la qualité de vie au travail et le maintien en emploi.



© Direccte Île-de-France

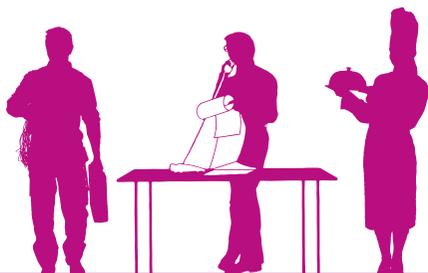
### 28 septembre gare aux arnaques !

40 000 cartes ont été distribuées dans 40 des gares et stations de métro parisiennes les plus fréquentées afin de mettre en garde les consommateurs contre les arnaques au dépannage à domicile. L'opération a bénéficié d'un large écho dans les journaux télévisés.

## Agir pour les compétences

### l'emploi et l'insertion professionnelle

Le Département des politiques de l'emploi assure le pilotage des politiques de l'emploi de l'État dans le cadre d'objectifs recentrés, d'une approche territorialisée et d'un partenariat renforcé avec Pôle emploi, les missions locales, les Maisons de l'emploi et Cap emploi. Le Département de contrôle de la formation professionnelle assure le contrôle administratif des organismes de formation. Le Département du Fonds social européen pilote et gère les crédits du FSE et de l'IEJ dont une partie est déléguée aux conseils départementaux et aux Plie.



© Pôle emploi

#### INSERTION ET EMPLOI

**81 843** jeunes sont entrés en apprentissage durant la campagne 2017-2018 (donnée provisoire)

**300 008** jeunes ont été en contact avec les 72 missions locales franciliennes

**3 016** jeunes ont été suivis dans les 8 Écoles de la Deuxième Chance

**26 492** CUI-CAE et **3 759** CUI-CIE ont été signés en 2017

**53** projets ont été financés au titre de l'appel à projets développement de l'emploi dont 29 conventions signées pour l'accompagnement des filières en mutation

**161 342** recrutements ont bénéficié de la prime Embauche PME

**400** structures d'insertion par l'activité économique financés par l'état qui emploient 27 000 salariés

**4** groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification ont été conventionnés avec la Direccte pour recruter et qualifier plus de 100 demandeurs d'emploi jeunes et seniors en grande difficulté d'insertion.

**9 700** jeunes sont entrés dans le dispositif Garantie jeunes grâce à la mobilisation de l'ensemble des missions locales franciliennes

**75** entreprises adaptées conventionnées emploient 3 400 travailleurs handicapés

#### ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES EN MATIÈRE D'EMPLOI

**Plus de 500** TPE/PME ont bénéficié d'une prestation conseil en RH par un consultant expert, cofinancée par l'Etat

**26** structures labellisées par l'Etat Service d'Appui RH (SARH) ont apporté une aide à la fonction RH à plus de 3 000 TPE/PME

## Faits marquants 2017

• **La généralisation de la Garantie jeunes.** L'année a été majeure pour le déploiement de la Garantie jeunes par l'ensemble des missions locales franciliennes. Le dispositif, qui s'adresse aux jeunes en précarité prêts à s'engager dans un parcours, leur offre un accompagnement vers l'emploi intensif et une allocation individuelle.

• **Le soutien des PME sur la fonction d'appui RH.** L'animation et la coordination des offres de service du réseau des acteurs institutionnels intervenants auprès des PME sur la thématique des ressources humaines s'est renforcée tant au niveau régional que départemental dans le but de mieux accompagner les PME dans leur développement. Afin d'apporter une aide à la fonction RH aux entreprises de moins de 50 salariés prioritairement, 26 services ont été installés en IDF. Ils sont en capacité d'apporter un appui RH gratuit dans chaque bassin d'emploi.

• **Le parrainage est un dispositif qui favorise l'égalité des chances** en matière d'insertion professionnelle. Il assure un accompagnement

individuel par un parrain/marraine, bénévole, pour faciliter l'accès ou le maintien dans l'emploi. Le dispositif a fait ses preuves, en particulier dans les quartiers prioritaires (QPV) : pour 47%, les parrainés/marrainés sont des résidents des quartiers et 93% sont des jeunes. Plus encore, 61% des parrainés ont connu une sortie positive vers l'emploi.

• **La mise en place des bassins d'emploi découle d'une volonté conjointe de l'Etat et de la Région.** Elle vise l'observation dynamique et le partage des données socio-économiques des territoires, afin de déployer une offre de service adaptée aux réalités du tissu économique et aux besoins des populations en matière de formation professionnelle, d'insertion et d'emploi.

Une cartographie de 25 bassins a été réalisée et présentée en Crefop en septembre 2016. Afin d'avoir une vision socio-économique partagée des bassins, des outils ont été élaborés par Défi Métier, dans le cadre d'un groupe de travail copiloté par l'Etat et le Conseil régional : des fiches de synthèse, comprenant des indicateurs sur la situation démographique, le

marché du travail et la formation professionnelle ; un tableau dynamique par bassin qui permet d'identifier et de croiser différents types de données : principaux secteurs employeurs, métiers et profil des actifs, situation du marché du travail et formations.

• **La consolidation des structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) s'est poursuivie**, en particulier via le soutien aux secteurs des entreprises adaptées et des structures de l'insertion par l'activité économique. Les projets liés au numérique et à l'économie circulaire ont été des priorités fortement soutenues par les unités départementales. La Direccte a également contribué à structurer une coordination régionale des différents acteurs facilitant le développement des clauses sociales dans les marchés publics et privés. Il s'agit de soutenir le déploiement des « politiques d'achats responsables », en particulier dans le cadre des travaux d'aménagement du Grand Paris, et constitue, ainsi, de réelles opportunités d'emplois pour les publics les plus éloignés de l'emploi.

• **La gouvernance des politiques de l'emploi et la reconfiguration des commissions du Crefop** a donné lieu à de nouvelles feuilles de route. La commission formation professionnelle a été scindée en deux commissions : formation professionnelle et continue et formation professionnelle initiale. La commission emploi, que préside la Direccte, a été enrichie de la thématique des mutations économiques, en s'inscrivant ainsi dans la feuille de route Etat/ Conseil régional signée le 14 avril 2016.

• **Renforcement du contrôle des organismes de formation professionnelle.** Des rencontres ont été organisées avec les financeurs de la formation professionnelle (Opca, Conseil régional, Pôle Emploi) dans le cadre de la mise en œuvre du décret qualité. Cette coordination renforcée et le travail engagé

**288** plans de sauvegarde de l'emploi (PSE), soit un chiffre en recul de 47 par rapport à 2016, ont été instruits. Ils ont présenté un peu plus de 16 000 emplois menacés, soit 5 000 emplois de moins que l'an passé.

**29** conventions de revitalisation ont été signées pour un montant de contribution de 17,7M €. 263 conventions ont été signées depuis 2004

**1388** décisions d'autorisations d'activité partielle ont été accordées. Elles ont représenté 6,44 M heures autorisées et concerné plus de 9 000 salariés

### FORMATION

**4 000** déclarations d'activités d'organismes de formation ont été instruites.

**300** contrôles d'organismes de formation ont été menés.

## FONDS SOCIAL EUROPÉEN

**1526** demandes de financements ont été instruites au titre des programmes FSE et de l'IEF. 1 255 projets liés à l'emploi, à l'accompagnement des mutations économiques et à l'inclusion sociale ont été retenus au titre de la programmation FSE. 27 projets pour l'insertion des jeunes séquanais-dionysiens ont été retenus.

**87 899** demandeurs d'emploi accompagné dans leur parcours d'insertion et de qualification depuis 2014.

**22 596** salariés aidés dans l'acquisition de nouvelles compétences ou l'évolution de leur métier depuis 2014.

avec les services d'inspection du travail ont permis de mieux cibler les contrôles. Outre les 25 000 prestataires de formation (7 milliards d'euros de chiffre d'affaires), le Département du contrôle de la formation professionnelle a contrôlé les bénéficiaires des fonds de l'apprentissage.

• **L'accompagnement des organismes intermédiaires pour mieux gérer les crédits FSE.** Après un renforcement décidé en octobre 2017 au regard des besoins des territoires et des critères de performance, les Conseils départementaux et les Plans locaux pour l'insertion et pour l'emploi (Plie) ont, en délégation

de gestion, une enveloppe de 222 millions d'euros de crédits FSE au titre du volet déconcentré du Programme opérationnel national FSE 2014-2020, soit près de 65% de la maquette totale gérée par la Direccte. L'enjeu de sécurisation de leur gestion est crucial tout comme les résultats pour les publics accompagnés au regard des montants engagés. La Direccte a intensifié les audits de système, les dialogues de gestion, l'information et l'appui-conseil individualisé qui seront poursuivis et développés en 2018.

## 1282 projets pour l'emploi cofinancés par l'Europe

1 282 projets en faveur de l'emploi ont été cofinancés au titre des crédits du Fonds social européen (FSE) et de l'Initiative pour l'emploi des jeunes. Ces actions pour l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi, la formation des salariés et l'inclusion sociale ont été retenues dans le cadre d'orientations définies par la Direccte d'Île-de-France ou d'appels à projets lancés par les Conseils départementaux et les Plans locaux pour l'insertion et l'emploi (Plie) franciliens.

Elles représentent près de 207 millions d'euros soit 58 % de la dotation FSE 2014-2020, et 75 % de la dotation IEJ 2014-2020 (un programme spécifique à la Seine-Saint-Denis). 78,5 % des financements concernent des actions portées par des associations, 14,3 % des structures publiques, et 5,9 % des entreprises. Ces structures suivent majoritairement les personnes les plus éloignées de l'emploi, qui sont à 57 % des femmes. A la sortie immédiate des actions FSE, la situation des participants s'est améliorée : 34 % de sorties vers l'emploi (majoritairement durable) et en formation.

## Perspectives 2018

- **La mise en œuvre des nouvelles orientations et dispositifs en matière de politiques de l'emploi** qui mettent les compétences au cœur de l'action publique en matière de lutte contre le chômage : les Parcours Emploi Compétences, sont des contrats aidés renouvelés sur la base du triptyque emploi-formation-accompagnement et le Plan d'Investissement dans les Compétences vise la formation et l'accompagnement vers l'emploi de 2 millions de personnes éloignées de l'emploi.
- **Le recentrage des politiques de l'emploi en faveur des demandeurs d'emploi issus des Quartiers Politiques de La Ville (QPV)**, en particulier dans le cadre de l'expérimentation des « emplois francs » ou encore du Plan Insertion Jeunesse QPV porté par le Préfet de Région pour accompagner les jeunes de ces quartiers très éloignés de l'emploi.
- **Le soutien au réseau des missions locales**, pour notamment accompagner les réaménagements de ce réseau et les fusions de structures dans le cadre des réorganisations territoriales .
- **Une profonde réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage** est prévue avec la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel ». Les premières mesures entreront en application en 2018. Les différents acteurs et bénéficiaires : entreprises, organismes de formation, salariés, demandeurs d'emploi seront accompagnés par la Direccte.
- **Les orientations 2018-2020 des PON FSE et IEJ.** Les orientations 2018-2020 du volet déconcentré d'Île-de-France des 2 programmes opérationnels nationaux du Fonds social européen et de l'Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) en Seine-Saint-Denis ont été présentées début 2018. Il s'agira notamment de renforcer l'accès vers l'emploi des chômeurs et de sécuriser le parcours professionnel des salariés des TPE-PME dans un contexte de transition écologique ou numérique.

**PARIS****L'insertion professionnelle des réfugiés**

Paris accueille beaucoup de migrants. Leur première préoccupation est d'être hébergés et d'obtenir le statut de réfugié mais très vite se pose la question d'obtenir des ressources pérennes pour pouvoir se loger et se nourrir. La question de l'insertion professionnelle devient alors prégnante. Sous l'égide de la Préfecture, l'UD 75 a conçu un dispositif à plusieurs facettes :

- Deux-cent postes ont été ouverts dans les structures d'insertion par l'activité économique,
- Trente contrats de professionnalisation ont été proposés par les entreprises de travaux publics impliquées dans les chantiers du Grand Paris,
- la Mission locale de Paris propose un accompagnement dans le cadre de la Garantie jeune pouvant accueillir ainsi une centaine de jeunes,
- le secteur du travail temporaire d'insertion, propose des formations qualifiantes à cent réfugiés.

Un accompagnement similaire devrait être développé dans les Hauts-de-Seine.

**SEINE-ET-MARNE****MyMatchUP pour mieux accompagner les jeunes vers l'emploi**

Quatre missions locales de Seine-et-Marne ont mis en place MyMatchUP, un bouquet de services et d'outils web dédiés aux jeunes à la recherche d'emploi : offres d'emploi, entretien à distance avec son conseiller, inscription à des ateliers...

L'outil, qui rénove la relation entre le conseiller et le jeune, permet à ce dernier d'être acteur de son parcours. Il répond aux difficultés de mobilité en offrant un accompagnement à distance et innove en proposant une application de « matching » qui grâce à un algorithme permet de mettre en relation les profils de poste déposés par les entreprises et les profils des demandeurs d'emploi inscrits.

**YVELINES****Aider les structures de l'insertion à se diversifier**

En décembre, une rencontre initiée par l'UD78 a mobilisé plus de 70 acteurs de l'insertion par l'activité économique et de l'emploi des personnes en situation de handicap des Yvelines sur le thème du développement des compétences et de la formation en faveur de l'accès à l'emploi. Les échanges ont porté sur l'accompagnement des demandeurs d'emploi handicapés ou issus des structures d'insertion par l'activité économique. La rencontre a permis de tisser des liens avec les entreprises, de favoriser l'émergence de solutions de proximité et de dégager des bonnes pratiques, comme l'apprentissage et la VAE (validation des acquis de l'expérience) comme outil de sécurisation des parcours.

**HAUTS-DE-SEINE****Rencontre entre Missions locales et entreprises**

En juin, une rencontre a été organisée par l'UD du 92 sur le thème de l'accueil des jeunes en entreprise. Elle a rassemblé les missions locales du département, environ vingt-cinq entreprises et une soixantaine de jeunes. Objectifs : permettre aux missions locales de mieux répondre aux enjeux d'accompagnement vers l'emploi des jeunes en difficulté, partager les bonnes pratiques et renforcer leurs relations avec les entreprises du département.

**VAL-DE-MARNE****L'UD mobilisée pour que le Grand Paris bénéficie aux PME et à l'emploi**

Les marchés de génie civil pour le creusement de la ligne 15 sud du Grand Paris Express, dans le Val-de-Marne, ont été attribués à quatre groupements d'entreprises. L'UD 94 est très mobilisée pour que le levier constitué par ce chantier bénéficie aux PME et à l'emploi. Les différents acteurs se réunissent tous les mois pour traiter de l'insertion, de l'accès des entreprises aux marchés, de l'emploi et de la formation. Cela permet de partager l'information et d'organiser des événements autour de l'emploi et du développement des entreprises.

**VAL-D'OISE****Le réseau RH PME et le guide emploi partagé**

Le guide sur l'emploi partagé, sorti en février 2018, est le fruit du travail de l'UD du Val-d'Oise avec l'expertise des acteurs du territoire au sein du réseau « Agir ensemble pour un partenariat d'expertises RH public-privé ». Ce guide à visée pratique et opérationnelle répond aux différentes questions des employeurs. Il les informe sur les étapes nécessaires à la réussite de leur premier recrutement en temps partagé et permet de recenser les contacts et l'offre de services en matière de conseil et d'accompagnement dans le département du Val-d'Oise.

**SEINE-SAINT-DENIS****Logique de réseau pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées**

Dans le cadre de la semaine du handicap, l'UD 93 a organisé en novembre 2017 une réunion avec toutes les entreprises adaptées, Cap emploi et l'Union Nationale des Entreprises Adaptées (UNEA). L'objectif était de renforcer la connaissance des acteurs entre eux, de travailler sur la modernisation et la gestion RH des entreprises adaptées, et de présenter les dispositifs mobilisables pour la formation et la montée en compétence des travailleurs handicapés. Cette réunion a été très positive et constructive et devrait être renouvelée.

**ESSONNE****Trois nouvelles structures pour l'IAE**

Trois nouvelles structures d'insertion par l'activité économique ont vu le jour en Essonne. Re Saclay, est axée sur le réemploi et de la valorisation des objets en fin de vie (économie circulaire) sur Paris Saclay et qui est positionné sur l'insertion des travailleurs handicapés et seniors. Le Garage Solidaire est atelier et chantier d'insertion visant à la mise en œuvre de solutions de mobilité individualisées et durables pour les personnes les plus défavorisées avec déploiement d'un garage permettant l'entretien, la vente de véhicules à prix maîtrisés. L'atelier et chantier d'insertion porté par la MJC Les Passerelles s'inscrit dans le secteur de l'animation périscolaire qui est identifié comme en tension avec un réel besoin de personnes formées aux métiers de l'animation sur les villes de Viry Châtillon-Grigny.

## Soutenir l'innovation et le développement des entreprises

L'action du département Développement économique, compétitivité, international (Déci) s'articule autour de l'accompagnement des PME à fort enjeu en matière d'innovation et d'emploi et des entreprises de taille intermédiaire, de l'anticipation des mutations économiques, du développement des entreprises à l'international et de l'attractivité des territoires.



© Direccte Île-de-France

### Faits marquants 2017

• **L'ouverture de la Station F.** Ce campus d'entreprises, installé à Paris, accueille un millier de start-up. La mission French Tech y a ouvert un espace de services publics innovants. La Direccte a été impliquée très tôt dans la définition puis le lancement du projet, et y assure une permanence. Cet espace propose aux entreprises des rendez-vous individuels avec des administrations, mais également des rencontres à plusieurs administrations et des masterclass. La Direccte a reçu ainsi, en 2017, 30 start-up en rendez-vous individuels et participe aux réflexions et expérimentations en faveur d'un service public innovant. Cette démarche se poursuivra en 2018, permettant à la Direccte de compléter son offre d'accompagnement des start-ups.

• **La montée en charge du programme French Tech Ticket.** La Direccte Ile-de-France est fortement engagée dans les programmes French Tech « Ticket » et « Visa ». Le French Tech Ticket permet à des entrepreneurs étrangers innovants de développer leur projet de création d'entreprise en France. Le programme est

déployé sur l'ensemble de la France depuis 2017, après une première édition pilote en Ile-de-France. Onze chargés de mission « helpdesks » ont assuré l'accompagnement individualisé des lauréats.

Fort de son expérience et de sa connaissance des incubateurs partenaires, le pôle 3E a participé à la définition du nouveau programme d'attractivité des talents étrangers - French Tech Visa « for Founders » - initié en 2017. Ce programme permet la délivrance accélérée d'un Passeport Talent « projet économique innovant » et un accueil dans les locaux des incubateurs. Le pôle 3E valide le caractère innovant des projets économiques présentés par les candidats.

• **Création d'un fonds de soutien aux PME en croissance.** Lancé en septembre 2017, le fonds Eiffel Croissance Directe a été impulsé par la Direccte, en partenariat avec la société Eiffel IG et des investisseurs privés, afin d'expérimenter une offre de financement adaptée aux PME de croissance. Conçu à partir d'une enquête sur les besoins exprimés par 207 PME, ce fonds privé est complémentaire de l'offre des banques et des fonds d'investissement : des

### SOUTIEN AUX ENTREPRISES

**955** entreprises ont été visitées, dont 250 entreprises de taille intermédiaire et pépites.

**425** saisines auprès des correspondants PME départementaux.

11 nouveaux projets ont été soutenus dans le cadre du référent unique aux investissements. Ils totalisent un potentiel de 158 millions d'€ d'investissements et de 940 créations d'emplois.

**33** dossiers ont été suivis dans le cadre du dispositif régional de redressement productif dont 14 nouveaux introduits en 2017.

**23** dossiers ont été clôturés et 698 emplois ont été sauvés.

prêts non dilutifs, entre 2 et 5 millions d'euros, avec un différé de remboursement partiel ou total sur une durée pouvant atteindre 10 ans. Doté de 115 millions d'euros de capitaux, le fonds a accordé 32,7 millions de financements sur l'année 2017, au bénéfice de 9 PME du numérique, de l'industrie, de la vente de détail et des services aux particuliers.

• **L'écosystème d'innovation Paris-Saclay** constitue un enjeu prioritaire pour l'Île-de-France en matière de développement économique et d'attractivité internationale. Saclay est le deuxième pôle de recherche français, académique et industriel (15% de la RGD privée nationale, avec les opérateurs de recherche partenariale Systematic, SystemX, Vedecom...). Les activités de la cellule partenariale conjointe Direccte- Etablissement public d'aménagement Paris-Saclay (EPAPS, associant également le Conseil régional et la CCI) montent en puissance, avec l'accueil de délégations étrangères, l'animation de réseaux et l'organisation d'événements grand public et B2B (Paris-Saclay invest).

• **Un AMI pour le développement de la recherche.**

Les PME et ETI désireuses d'innover connaissent mal le mécanisme de transfert de technologie proposé par les sociétés d'accélération du transfert de technologies (SATT) qui, de leur côté, ont besoin de mieux connaître les entreprises adhérentes des pôles de compétitivité. La Direccte Ile-de-France a initié en 2017 un appel à manifestation d'intérêt (AMI) commun et récurrent entre SATT et pôles du territoire. En associant Bpifrance et le Conseil Régional, l'AMI « Clef - Collaboration Laboratoires Entreprises Facilitée » permet à l'entreprise d'exploiter une technologie issue d'un laboratoire qui sera développée sur-mesure, à moindre risque financier (les coûts du laboratoire sont financés par la SATT ; ceux de l'entreprise sont soumis aux multiples outils de Bpifrance) et en confiance (la négociation sur le transfert de l'innovation s'adapte à chaque situation, le pôle de compétitivité accompagnant l'entreprise durant le projet).

• **L'accompagnement des sous-traitants de la filière nucléaire.**

Dans le cadre de la restructuration du groupe Areva et de la réorganisation du secteur nucléaire français entre deux grands donneurs d'ordre, la Direccte Ile-de-France a mené une démarche spécifique envers les entreprises franciliennes sous-traitantes du secteur. L'objectif était d'établir, via une enquête auprès des fournisseurs, un diagnostic de la filière de la sous-traitance nucléaire en Ile-de-France ainsi qu'un diagnostic individuel pour chaque entreprise afin de préciser les besoins en accompagnement. L'enquête a été réalisée auprès de 44 entreprises en lien avec le secteur du nucléaire, de tailles et d'activités variées. Le diagnostic a permis de s'assurer des stratégies et des opportunités des entreprises franciliennes sous-traitantes du nucléaire, en s'appuyant notamment sur la bonne diversification de leurs activités.



## INVESTISSEMENT & INNOVATION

**40** projets (Start up en devenir) et 89 lauréats étrangers ont été accueillis et soutenus dans le cadre de French Tech ticket.

**104** demandes de crédit impôt innovation ont été instruites dans le cadre du soutien à l'innovation.

**99** demandes de labélisation « Entreprise du patrimoine vivant » ont été instruites. L'Île-de-France compte 322 entreprises labellisées.

**11** demandes de financement ont été examinées au titre du Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC). 5 subventions ont été attribuées.

## INTERNATIONAL

**165** avis assurance export BPI France ont été instruits.

**121** candidatures de Conseillers du Commerce Extérieur de la France ont été examinées (les CCEF apportent leur concours aux entreprises françaises qui souhaitent développer leurs exportations ou installer une structure à l'étranger).

**234** instructions d'avis portant sur des demandes de titres de séjours et de passeport talents concernant des créations d'activités en France par des étrangers.

## Perspectives 2018

- **Porter, avec le Conseil régional, les appels à projets du PIA** (Programme d'investissement d'avenir), visant à financer l'innovation des PME et ETI franciliennes et des projets de structurations des filières économiques stratégiques du territoire.
- **Accompagner le lancement et la montée en puissance d'un incubateur dédié aux FinTech** à la Défense, au bénéfice de l'ensemble de l'écosystème FinTech francilien.
- **Organiser différents événements pour mettre en valeur les entreprises du patrimoine vivant (EPV)** franciliens et leurs savoir-faire et impulser une dynamique de réseaux et d'échanges.
- **Suivre les entreprises de domaines stratégiques ayant fait l'objet d'investissements étrangers** en France, et demeurer vigilant



© EPAI, Paris - Saclay

## YVELINES Un hub pour l'industrie automobile

L'UD78 avec le Conseil régional et l'appui de la CC178 est engagée dans un projet de hub industriel autour des deux sites de production automobile de PSA Poissy, et de Renault Flins et des PME sous-traitantes. Ce hub vise l'accroissement de leur compétitivité, par, entre autres, un modèle de flux logistique optimisant des gains économiques s'inscrivant dans leurs schémas industriels. Cette solution innovante passe par l'implantation d'un exploitant qui sera un échelon logistique facilitateur de la relation entre les deux constructeurs et les fournisseurs. Celle-ci renforcera l'attractivité économique territoriale en attirant les fournisseurs et permettra de développer l'emploi local.

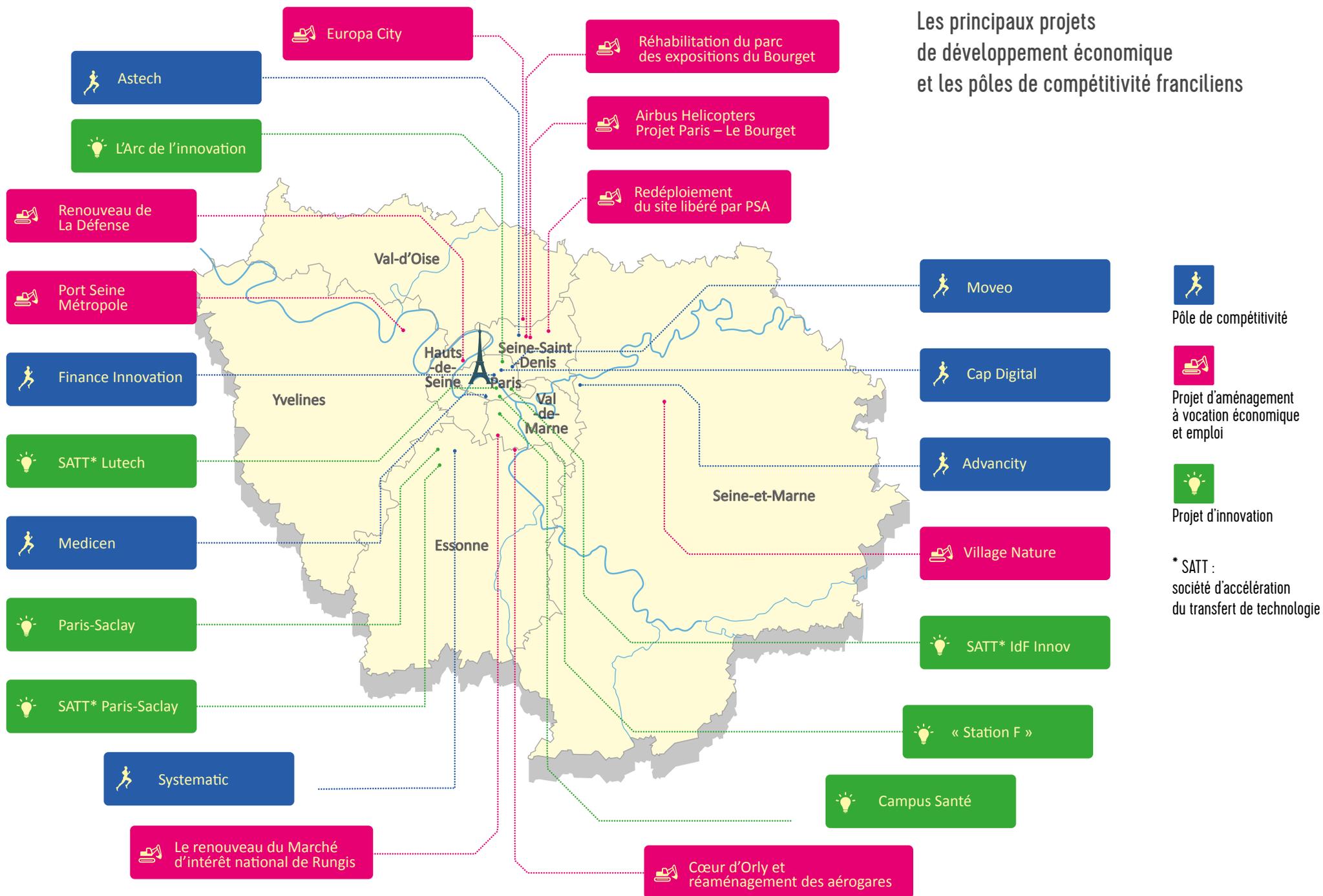
## Le dispositif d'aide et d'accompagnement des TPE-PME-ETI pour le Grand Paris

Les projets du Grand Paris représentent d'importantes opportunités pour les TPE-PME-ETI franciliennes : les investissements directs et indirects sont estimés à environ 100 milliards d'euros sur 15 ans (FOOTNOTE: évaluation de la CCI Paris Île-de-France) et ils concernent de nombreux secteurs d'activité (transports, construction, aménagement, transition énergétique...).

Pour aider les TPE-PME-ETI à saisir ces opportunités, en réponse directe ou en sous-traitance, la Direccte et ses partenaires, acteurs économiques et institutionnels du Grand Paris, proposent une information et un accompagnement des entreprises lors de chaque étape de passation d'un marché : information sur les investissements avec la plateforme CCI Business, centralisation des marchés sur le portail Maximilien, formations à la réponse aux appels d'offres offertes par les fédérations professionnelles et patronales, aide à la recherche de financements, au recrutement, à la formation des salariés notamment.

Une brochure « TPE-PME-ETI, profitez des opportunités du Grand Paris » est téléchargeable sur le site internet de la Direccte.

## Les principaux projets de développement économique et les pôles de compétitivité franciliens



## Assurer l'effectivité du droit du travail et la qualité du dialogue social

Le pôle T pilote, appuie et évalue la politique du travail. Il veille, notamment par l'action de contrôle de l'inspection du travail, à l'effectivité du droit du travail dans les entreprises. Il assure la promotion de la qualité de vie au travail et la protection de la santé des salariés ; le développement du dialogue social et le suivi des relations de travail.



© Conseil départemental 93

### Faits marquants 2017

• **L'intensification de la lutte contre le travail illégal et la fraude PSI.** Les pouvoirs de l'inspection du travail ont été renforcés (sanctions administratives, droit élargi d'échange de renseignements entre les corps de contrôle) ainsi que les effectifs de l'Unité régionale de lutte contre le travail illégal, et la coopération avec les syndicats professionnels et de salariés.

En matière de prestations de service internationales, l'inspection a mené en 2017, 1924 contrôles qui ont donné lieu à 971 courriers d'observations aux entreprises, 90 fermetures administratives, plus de 200 procès-verbaux et 65 décisions de sanction pour un montant de 398 700 €.

• **La mise en œuvre des nouveaux pouvoirs de l'inspection du travail.** La Direccte dispose depuis 2016 d'un pouvoir de sanction administrative à l'encontre des entreprises qui ne respectent pas leurs obligations en matière d'installations sanitaires, vestiaire, sécurité, durée du travail, salaire minimum,

emploi de stagiaires ou qui enfreignent les décisions prises par l'inspection du travail en matière de santé et de sécurité. En 2017, 105 décisions ont ainsi été prises, concernant 1 817 salariés, pour un montant de 617 825 euros.

• **L'organisation des élections TPE.** Le scrutin TPE (entreprises de moins de 11 salariés), qui concerne 967 000 salariés en Île-de-France, a lieu tous les 4 ans. Le taux de participation est resté modeste (5,47% contre 7,73% au national) et 6 organisations ont été reconnues représentatives : CGT, CFDT, FO, UNSA, CFTC, CFE-CGC.

• **La mise en place de la première commission paritaire régionale interprofessionnelle (CPRI).** Composée de 20 membres, salariés et employeurs d'entreprises de moins de 11 salariés, elle a vocation à délivrer de l'information aux salariés, faciliter la résolution de conflits et proposer des activités sociales et culturelles.



### INSPECTION DU TRAVAIL

**81 723** demandes ont été traitées par les services de renseignement dont 52 249 appels téléphoniques, 23 520 visites et 5 954 courriers.

**28 792** suites ont été données aux interventions de l'inspection du travail dont 16 900 lettres d'observations, 1062 procès-verbaux en 2016 et 430 décisions d'arrêts de travaux (dont 407 dans le BTP).

• **Le lancement du plan régional santé au travail (PRST 3).** Plusieurs actions ont été initiées. Certaines sont suivies dans le cadre des bilans des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens des services de santé au travail. C'est le cas de la prévention des TMS (troubles musculo-squelettiques) et des actions d'accompagnement des entreprises dans la mise en place d'une prévention efficace et effective contre les risques chimiques et CMR (cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques). L'année 2017 a permis l'installation du Groupe interinstitutionnel amiante (Gira) afin d'améliorer la coordination des acteurs institutionnels en matière d'amiante. La prévention des autres risques professionnels a également été prise en compte (liés aux ascenseurs, Grand Paris, rayonnements ionisants).



© Directe Île-de-France

Participation de la Direccte à un salon professionnel sur le thème de la santé au travail.

**1020** contrôles ont été menés dans le cadre de la lutte contre le travail illégal.

**938** contrôles ont été réalisés en matière de prestations de service internationales et de détachements de salariés.

**31758** interventions ont été effectuées par les agents de contrôle dont 10390 enquêtes. Parmi celles-ci 910 ont concerné des accidents graves ou mortels.

## DIALOGUE SOCIAL ET RELATIONS AU TRAVAIL

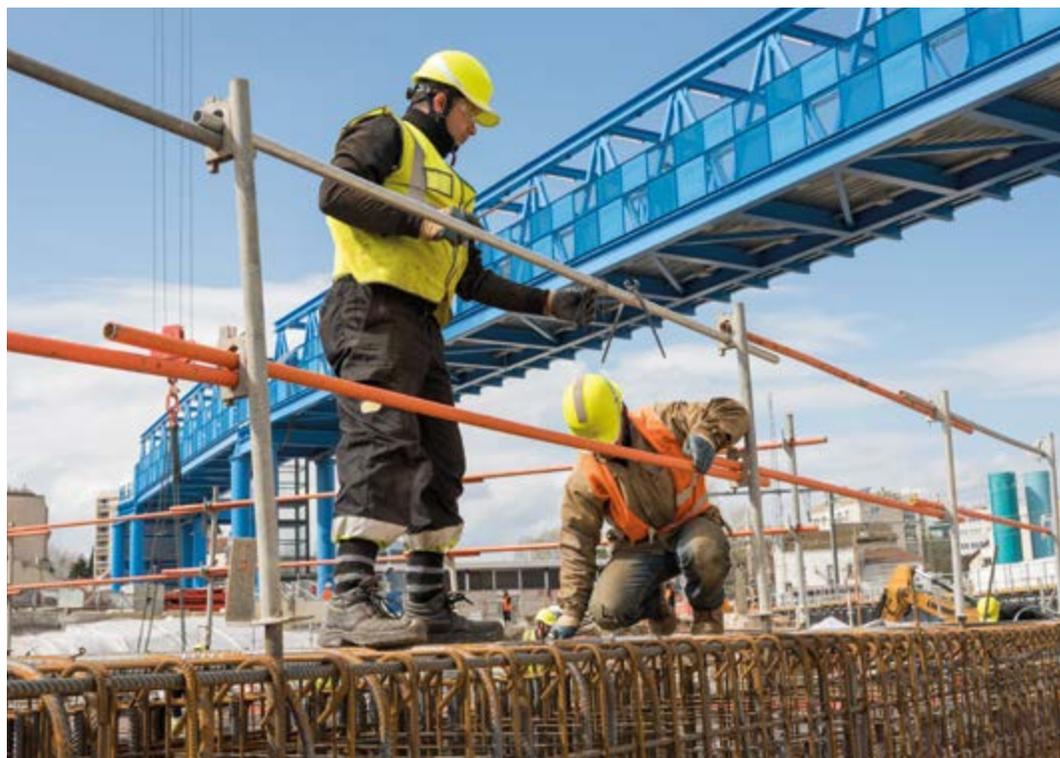
**21823** accords d'entreprise ont été enregistrés.

## SANTÉ AU TRAVAIL

**34** services de santé au travail ont été agréés portant à respectivement 155 et 25 le nombre de services autonomes et inter-entreprises agréés en Île-de-France.

## Perspectives 2018

- **La prévention des chutes de hauteur et la prévention du risque amiante** est un axe structurant en matière de santé et de sécurité au travail. Des contrôles et des actions de sensibilisation sont prévus.
- **Le réseau des risques particuliers liés à l'amiante** poursuit son action spécifique de contrôle des laboratoires accrédités pour la stratégie d'échantillonnage, les prélèvements et l'analyse d'amiante sur les lieux de travail.
- **La mise en place du numéro unique pour les renseignements droit du travail** est destinée à faciliter l'accès du public à ce service. Le projet sera déployé progressivement dans toutes les régions.
- **Le rééquilibrage des effectifs de contrôle entre départements.** Pour tenir compte des effectifs d'agents de contrôle et de l'évolution de la population salariée dans les différents départements de la région Île-de-France, les territoires des unités de contrôle et des sections d'inspection de la Direccte ont été redéfinis. Ce nouveau découpage est entré en vigueur le 16 avril 2018. Parallèlement, les effectifs de l'équipe régionale spécialisée dans la lutte contre le travail illégal (Uracti) sont progressivement renforcés pour atteindre 28 agents.



## Les nouvelles formes de travail et le contrôle des plates-formes numériques

Depuis quelques années, la délivrance de services aux particuliers au travers de l'appel à des plates-formes numériques se développe, notamment en Île-de-France, mais aussi dans la plupart des métropoles du territoire. Il s'agit en particulier de la livraison de repas, du transport de personnes et, plus récemment, de la délivrance de cours de conduite, de formation, etc...

Les services de l'inspection du travail en collaboration avec l'Urssaf, ont mené des contrôles dans ces plates-formes. Ces contrôles ont permis d'établir l'usage abusif du statut d'auto-entrepreneur et de constater le lien de subordination de ces « travailleurs indépendants » avec les plates-formes qui les emploient. Ils ont permis également de constater, dans certaines entreprises, l'usage abusif de stagiaires.



**PARIS****Action collective dans les gares parisiennes**

Une action collective a été engagée par l'inspection du travail pour obtenir des loueurs de voiture implantés dans les gares parisiennes, la mise en place de locaux sanitaires conformes aux dispositions du code du travail et d'installer des systèmes d'assainissement d'air adaptés aux conditions particulières d'intervention en parkings souterrains. En effet, leurs salariés sont exposés aux gaz d'échappement et aux produits de nettoyage. Les conditions d'aération et d'assainissement des locaux de travail, n'étaient pas assurées.

**Projet de guichet numérique pour étudiants MOE**

L'unité départementale de Paris expérimente [workinfrance.beta.gouv.fr](http://workinfrance.beta.gouv.fr). Ce site web innovant permet aux étudiants étrangers qui résident à Paris et à leurs employeurs de faire leur demande d'autorisation provisoire de travail plus rapidement. Une solution développée par des agents motivés et férus de numérique dans le cadre d'une start-up d'État, pour faciliter les démarches des usagers, grâce au numérique et centrer l'intervention du service sur l'instruction.

**SEINE-ET-MARNE****Action collective sur le travail dominical**

Une douzaine d'agents de l'inspection du travail ont mené une opération collective sur un centre commercial du département Val-d'Europe, qui est ouvert tous les dimanches, afin de s'assurer que tous les magasins étaient bien couverts par un accord de branche ou d'entreprise sur le travail dominical ou par une décision ratifiée par referendum, et que les salariés bénéficiaient des contreparties salariales et de la prise en charge des frais de garde de leurs enfants prévues par la loi. Dans un premier temps, la réglementation a été rappelée aux 99 enseignes du centre en infraction. Puis les agents ont contrôlé les boutiques qui n'avaient pas donné suite à ce rappel. 23 des 45 magasins concernés se sont alors mis en conformité. Un nouveau contrôle a été effectué pour constater que huit boutiques persistaient à ouvrir sans respecter la réglementation. Six se sont finalement mises en conformité. Des procédures de référé ont été engagées devant le tribunal de grande instance pour les 2 enseignes récalcitrantes.

**YVELINES****Attention aux broyeuses**

Afin de prévenir les accidents de travail avec les broyeuses de végétaux, l'UD 78 a mené une vaste opération de sensibilisation des entreprises d'entretien d'espaces verts et de paysagistes du département. Un dépliant a été diffusé pour rappeler les points de vigilance concernant la sécurité des machines et leur utilisation. Une réunion d'information a également eu lieu.

**HAUTS-DE-SEINE****Le contrôle du chantier de l'U Arena**

La construction de la salle de spectacles U Arena, à Nanterre, l'un des plus gros chantiers du département, a fait l'objet de contrôles réguliers de l'inspection. Une attention particulière a été donnée aux risques de chute de hauteur. Les maîtres d'ouvrage et d'œuvre ont été alertés des risques de chute depuis les tribunes identifiés par les agents de contrôle mais, faute de prise en compte des observations, des arrêts de travaux ont été signifiés. Une réunion avec tous les intervenants et la Cramif a permis de trouver une solution. Au final, des protections collectives ont été installées sur les gradins.

**SEINE-ST-DENIS****Contrôles sur la durée du travail dans la logistique**

Dans le cadre d'une action collective, des contrôles de la durée du travail des conducteurs ont été réalisés dans les entrepôts logistiques de Saint-Ouen. Les équipes d'inspection ont constaté huit infractions à la durée du travail. Des observations écrites ont été adressées aux employeurs et des procès-verbaux ont été dressés.

**VAL-DE-MARNE****Mise en place de l'observatoire du dialogue social**

La première réunion de l'observatoire départemental d'analyse et d'appui au dialogue social du Val-de-Marne a eu lieu en mars 2018. Cette instance nouvelle vise à favoriser et encourager le développement du dialogue social et de la négociation collective au sein des entreprises de moins de 50 salariés. En effet, les partenaires sociaux membres de l'observatoire, syndicats représentatifs et organisations professionnelles, bénéficieront de l'expertise juridique des services de la Direccte pour développer leur savoir-faire en matière de négociation collective.

**VAL-DE-MARNE****Première transaction pénale**

La première transaction pénale initiée dans le département a été complètement finalisée par le paiement des amendes par les contrevenants. Les infractions relevées concernaient des faits d'entrave au CE (absence de mise en place de PSE) et absence de notification de licenciement économique à l'administration. L'entreprise avait eu recours à de nombreuses ruptures conventionnelles alors que sa situation financière était défailante et que les dirigeants avaient indiqué que des licenciements économiques étaient à prévoir. La personne morale a accepté le paiement de 27 000 €. Les deux dirigeants de l'entreprise ont, quant à eux, accepté de payer une amende transactionnelle de 5 400 € chacun.

**VAL-D'OISE****Cluster social autour de la négociation collective**

L'unité départementale de la Direccte a animé, avec l'Agence régionale d'amélioration des conditions de travail (Aract), un cluster social sur la négociation collective réunissant des entreprises volontaires et intitulé « Une meilleure qualité de vie pour toutes les générations en entreprise ». L'expérience s'est déroulée sur un an. Elle a permis d'accompagner les dirigeants et représentants syndicaux d'une demi-douzaine d'entreprises appelées à négocier sur la qualité de vie au travail, l'égalité professionnelle, la gestion des âges, l'évolution des emplois et des compétences. Dirigeants et syndicalistes se sont retrouvés régulièrement pour confronter leurs expériences au sein de leurs entreprises, échanger, construire et capitaliser des outils et méthodes lors de sessions animées par l'Aract et la Direccte. Ils ont également bénéficié d'un accompagnement pour les aider à avancer sur les négociations au sein de leurs entreprises respectives. Cette démarche collective a abouti à l'élaboration et au partage de méthodologies pour dégager des bonnes pratiques susceptibles d'essaimer auprès d'autres entreprises.

# Contribuer à la régulation des marchés pour assurer la confiance des acteurs économiques

Le Pôle C est garant du bon fonctionnement concurrentiel des marchés, de la protection des consommateurs et du respect des règles de métrologie légale. Ses missions opérationnelles portent sur le contrôle de l'équilibre des relations entre les acteurs économiques et notamment les relations entre la grande distribution et ses fournisseurs ; le contrôle des délais de paiement interentreprises ; la conduite d'enquêtes et d'investigations en matière de pratiques anticoncurrentielles ; la réalisation de contrôles dans les secteurs des fruits et légumes, des vins et spiritueux et dans le domaine de la métrologie légale.

Par ailleurs, le Pôle C pilote au niveau régional les missions garantissant la sécurité et la protection économique des consommateurs que mettent en œuvre les Directions départementales de la protection des populations (DDPP).



## RÉGULATION DES MARCHÉS

**164** entreprises majeures ont été contrôlées en matière de délais de paiement. **59,7 %** d'anomalies ont été constatés. **50** sanctions ont été prononcées pour les cas les plus graves (montant d'amende total de 8,3 millions d'€) donnant lieu à 29 publications de décision.

**2** nouvelles assignations ont été déposées devant le tribunal de commerce de Paris à l'encontre d'enseignes de la grande distribution. **22** assignations engagées les années précédentes font toujours l'objet d'un suivi judiciaire.

**62** indices de pratiques anticoncurrentielles ont été recueillis.

**22** enquêtes sur des pratiques anticoncurrentielles ont été achevées.

## PROTECTION DES CONSOMMATEURS

**21 100** réclamations de consommateurs ont été traitées.

**190** enquêtes et plans de contrôle ou de surveillance ont été réalisés.

## Faits marquants 2017

• **Délais de paiement, l'action de l'Etat paye.** Evalué à 16 milliards d'€ en France le volume des retards de paiement inter-entreprises nuit à l'efficacité économique et pénalise lourdement la trésorerie des PME en position de faiblesse face à des acteurs qui abusent de leur puissance économique. Par ailleurs on estime qu'un quart des défaillances d'entreprises sont dues à des retards de paiement.

Le Pôle C contrôle le respect des délais légaux et oriente ses inspections vers les fournisseurs qui présentent les ratios comptables les plus détériorés en ce domaine. Depuis 2015, le nombre des contrôles et des sanctions a fortement progressé et de nombreuses sanctions administratives ont été publiées sur le site de la DGCCRF.

Cette action de régulation des services de l'Etat porte ses fruits : ainsi le retard moyen de paiement est passé à 10,9 jours au 2<sup>e</sup> trimestre 2017 contre 13,6 jours au 2<sup>e</sup> trimestre 2015. Il se situe désormais sous la moyenne européenne (13,2 jours).

• **Produits bio importés : la surveillance se renforce.**

Soutenu par une demande croissante des consommateurs à la recherche de produits plus sains, de meilleure qualité et produits dans des conditions écologiques, le marché du bio est en forte progression. Afin de protéger les producteurs établis au sein de l'Union européenne d'une concurrence déloyale et de garantir au consommateur final que le produit qu'il achète est bien issu d'une filière agrobiologique certifiée, les contrôles des produits importés ont été considérablement renforcés en 2017 sur les points d'entrée désignés. C'est le cas notamment en Ile-de-France sur les zones aéroportuaires de Roissy et d'Orly et sur le marché de gros de Rungis. Ces contrôles consistent à effectuer des vérifications documentaires (origine des produits, organismes de certification etc..) mais aussi à prélever en vue de leur analyse des échantillons de produits afin de détecter les traces de traitements non autorisés pour ce type de produits (pesticides, produits phytopharmaceutiques..).

**31 975** visites d'entreprises ont été réalisées. **42,3 %** ont donné lieu à la constatation de manquements à la réglementation.

**4 031** prélèvements de produits ont été réalisés en vue de leur analyse.

**8 020** avertissements ont été adressés.

**2 153** injonctions ont été prononcées.

**682** amendes administratives ont été dressées.

**1 239** procédures pénales ont été transmises au Parquet.

## MÉTROLOGIE

**328** actions de surveillance des organismes vérificateurs, réparateurs et des fabricants ont été menées.

**1 435** visites de contrôle de détenteurs d'instruments, représentant 4986 instruments contrôlés, ont été effectuées.

**256** avertissements ont été adressés à des contrevenants et 11 amendes administratives ont été prononcées.

• **Prévenir et sanctionner les arnaques au dépannage à domicile.**

La Direccte et les 8 directions départementales de protection des populations ont poursuivi la sensibilisation des consommateurs franciliens aux arnaques au dépannage à domicile. Ces actions de prévention (diffusion de documents d'information dans les gares et stations de métro, dans les préfectures et les mairies ou par l'intermédiaire des associations de consommateurs et de locataires et des bailleurs sociaux...) complètent les enquêtes à vocation répressive conduites auprès des opérateurs indélicats. En 2017, 244 établissements ont été contrôlés et le taux d'anomalie constaté s'est élevé à 43 %. Il s'explique par le ciblage réalisé à partir des plaintes reçues. 51 procès-verbaux ont été transmis au Parquet. Par ailleurs, 9 sanctions administratives, 7 injonctions et 46 avertissements ont été prononcés.

• **Téléphonie et Internet** : garantir des pratiques loyales et transparentes. Le plan de contrôle des opérateurs de communications électroniques

(opérateurs de réseau et revendeurs) a été reconduit afin de garantir la protection économique des consommateurs dans ce secteur sensible. En effet, la quasi-totalité des entreprises concernées sont implantées en Ile-de-France. 29 entreprises ont été contrôlées ; dans 22 d'entre elles des anomalies, de gravité très variable ont été constatées. Celles-ci ont donné lieu à 3 procédures de sanction administrative, 4 injonctions et 4 avertissements.

Les principaux manquements constatés concernaient l'information technique fournie au client dans le cadre des offres d'accès à Internet (notamment raccordements fibre jusqu'à l'immeuble et non jusqu'à la box, information sur les débits montants), les modalités de conclusion à distance des contrats (obligation de confirmer au consommateur l'offre qu'il a souscrite sur un support durable) et le respect des règles concernant le démarchage téléphonique. Il a par ailleurs été noté, grâce aux contrôles effectués en 2016, une nette amélioration de l'information contractuelle et commerciale diffusée par les opérateurs concernant la 4G.

## Perspectives 2018

- **Assurer la protection des consommateurs et les entreprises contre les pratiques abusives** affectant le fonctionnement de l'économie numérique.
- **Améliorer le fonctionnement des marchés et des filières** (délais de paiement notamment).
- **Maîtriser les risques émergents pour la santé et la sécurité** des utilisateurs (perturbateurs endocriniens, allergènes, nanoparticules...)



© dusampetkovic - fotolia

## Cosmétiques : une filière surveillée pour garantir la sécurité des consommateurs

En Île-de-France, le secteur des cosmétiques constitue une filière particulièrement surveillée par les enquêteurs de la DGCCRF. En effet, s'y côtoient de très grandes entreprises de taille internationale et des PME qui produisent et importent des produits. Une réglementation spécifique permet d'assurer aux consommateurs l'innocuité des cosmétiques pour la santé des utilisateurs et, par ailleurs, les allégations publicitaires font l'objet de vérifications (composition du produit, allégations santé interdites...)

Au cours de l'année 2017, 456 entreprises ont été contrôlées dans notre région. Des manquements à la réglementation ont été relevés dans 192 d'entre elles soit un taux de non-conformité élevé de 42%. 232 prélèvements ont été effectués. 127 d'entre eux ont été déclarés non conformes soit un taux de non-conformité de 55%.

Ces contrôles font apparaître des anomalies récurrentes, parfois graves, dans des proportions qui s'expliquent mal s'agissant d'obligations

réglementaires déjà anciennes.

Les obligations documentaires, déclaratives, et les manquements aux règles d'étiquetage représentent ensemble plus des deux tiers des manquements constatés.

Elles sont encore trop négligées par les opérateurs alors qu'elles constituent le socle réglementaire édicté par le règlement européen pour garantir la qualité des cosmétiques et la sécurité des consommateurs. Par ailleurs des infractions aux règles relatives aux allégations sur les produits continuent d'être constatées.

L'ensemble de ces anomalies ont donné lieu à 143 avertissements, 39 injonctions de mise en conformité et 4 arrêtés de suspension de commercialisation. 2 sanctions administratives ont été prononcées et 27 procès-verbaux ont été transmis au Parquet en vue de poursuites pénales.

## Moderniser

## l'organisation

Les fonctions support recourent les ressources humaines, les fonctions budgétaires et financières, les moyens généraux, les systèmes d'information.

### Faits marquants 2017

- **Le SI RenoIRH Module Formation a été déployé au sein de la Direccte** : il a permis aux agents de transmettre leur demande de formation à partir du 1er janvier 2017, avec l'ouverture du Self-service.

Au mois d'avril 2017, les connexions au Self-service s'élevaient à 61 % contre 39 % au 31 décembre 2016 (toutes unités confondues). Les travaux menés tout au long de l'année 2017 (fiabilisation des organisations, appui à la prise en main de l'outil, résolution des problèmes techniques...) ont permis aux agents de transmettre leur demande de formation sur les actions du plan régional de formation 2017. A mi-novembre 2017, on dénombrait 954 demandes transmises via le Self-service sur un total de 1163 demandes enregistrées dans le SI.

- **Un nouvel applicatif de gestion du temps de travail (« badgeuse »)** a été mis en service. Cet outil permet la gestion des demandes d'absence pour tout le personnel à l'exception des agents CCRF du pôle C qui continuent à utiliser leur outil spécifique. L'applicatif prend également en charge la gestion du temps de travail pour les agents badgeants. Cet outil commun à toute la région a remplacé des outils différents au sein des unités départementales.

- **La mutualisation et la gestion du BOP 333** : La loi de finances 2017 a transféré les crédits de fonctionnement courant des Direccte du programme 155 du ministère du Travail au programme

interministériel 333, « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (équipement et matériel, frais liés aux véhicules, réceptions et séminaires, déplacements des personnels, frais de changement de résidence, gardiennage, nettoyage, fournitures de bureau, affranchissement, déménagements des services, formation, informatique et téléphonie).

Chaque Direccte est désignée responsable d'unité opérationnelle de l'action 1 du P 333 dans l'arrêté préfectoral qui lui attribue la délégation de signature. Les crédits immobiliers restent sur l'action 2 du programme 333. Chaque Direccte est désignée centre de coûts.

L'ensemble des crédits au programme 333 sont pilotés par la Préfecture de région, désignée Responsable de budget opérationnel de programme. Cette nouvelle organisation budgétaire, qui promeut et facilite les mutualisations au sein de services franciliens de l'État, doit permettre une plus grande cohérence, et efficacité, de l'action de l'État en région.

- **La démarche Diversité égalité**. Les ministères sociaux sont engagés depuis plusieurs années dans une politique de ressources humaines volontariste pour lutter contre les discriminations et promouvoir la diversité et l'égalité professionnelle. La mixité et la diversité des équipes favorisent la créativité, l'innovation, l'ouverture et ont un effet positif sur le

## Perspectives 2018

- **L'élaboration d'un règlement intérieur unique et le développement du télétravail**, pour se mettre en conformité avec les arrêtés de novembre 2017 sur le temps de travail dans les DIRECCTE et avril 2018 sur le télétravail.
- **L'accélération de la démarche de prévention des risques psycho-sociaux**, qui est la priorité 2018 des assistants et assistantes de prévention.
- **L'élaboration d'un projet de service pour le SG**, pour redonner du sens à l'action, revoir les processus et le cas échéant les modes d'organisation, afin d'améliorer la qualité du service rendu.
- **Le renforcement de la sécurité informatique et la sécurité des données**, en passant à une sécurisation proactive des données, dans le respect du Règlement général sur la protection des données.

climat de travail. En novembre 2017, la Direccte a reçu, comme d'autres structures, un auditeur de l'Afnor pour examiner la conformité des processus et pratiques de la Direccte au cahier des charges de l'Afnor relatif à la diversité professionnelle et à l'égalité entre les femmes et les hommes.

L'audit a donné lieu à un rapport favorable proposant le renouvellement du label diversité et l'attribution du label égalité professionnelle.

- **Un marché régional pour les équipements de protection individuelle des agents de contrôle de l'IT**. En 2017, une des priorités du réseau des assistants et assistantes de prévention était la définition d'un paquetage type d'équipements de protection individuelle (hors amiante), qui permette de normaliser la protection des agents de contrôle, notamment de l'inspection du travail. Ce paquetage a été validé par le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) régional. Il a donc donné lieu à la rédaction et à la passation d'un marché régional par le service budgétaire et financier, géré par le service des moyens généraux et la conseillère de prévention.

### HAUTS DE SEINE

#### Le site principal de l'UD a déménagé

dans un immeuble plus récent offrant de nouvelles conditions d'accueil du public et de meilleures conditions de travail et facilement accessible par le RER à Nanterre. Les agents de l'antenne de Bagneux ont déménagé à Malakoff en mai 2017, dans des locaux plus adaptés.



### FONCTIONNEMENT ET DIALOGUE SOCIAL

**6 637** actes comptables ont été saisis (10 080 en 2015 ; 7 538 en 2016).

**71** recrutements et accueils de nouveaux agents NE.

**36** CHSCT régionaux ou locaux et 8 CTSD se sont déroulés au titre du dialogue social.

**18** marchés nouveaux ont été notifiés.

**131** postes informatiques ont été renouvelés.

## Communication

Le service communication accompagne les pôles et UD dans la mise en œuvre des politiques publiques et assure la communication interne.

### Faits marquants 2017

- **Le travail engagé sur le repositionnement éditorial du site internet** s'est poursuivi. L'information utile et les services sont mis en avant dans le cadre d'une approche usagers et en complémentarité avec les sites internet ministériels ou préfectoraux.
- **Parmi les entreprises, les TPE et PME**, qui ont souvent moins de moyens pour accéder à l'information, sont demeurées une cible privilégiée. Outre l'édition de documents pratiques spécifique, ce ciblage a été l'occasion de travailler sur les circuits de diffusion.
- **Les relations avec la presse se sont beaucoup développées** et la Direccte Ile-de-France a été très sollicitée par la presse radio ou télé sur les sujets d'actualité intéressant les entreprises : inondations, lutte contre le travail illégal, évolutions législatives...

### Perspectives 2018

- **Renforcer l'animation des réseaux** de communication interne.
- **Développer l'évaluation** des actions de communication
- **Mettre en place un annuaire web** de l'inspection du travail
- **Faciliter l'appropriation par les TPE et PME de l'évolution du code du travail** et des nouvelles dispositions encourageant le dialogue social.



### Chiffres clefs

**1 130 784** visites ont été enregistrées sur le site [www.idf.direccte.gouv.fr](http://www.idf.direccte.gouv.fr), soit 18 % par rapport à 2016

**2 765 103** pages ont été vues, soit +17,4 % par rapport à 2016

**131** actions de communication ont été menées ou documents édités

**46** communiqués de presse ont été publiés et 102 sollicitations journalistiques gérées

**53** campagnes de mailing, représentant 547 865 mail, ont été menées.



## Études et statistiques

Le service études, statistiques et évaluation (Sese) réalise des études, des travaux statistiques et participe à l'évaluation des politiques publiques. Il contribue à la réflexion stratégique régionale et éclaire l'action publique. Ses études et travaux d'évaluation nourrissent le débat public régional.

### Faits marquants 2017

- **Le travail de définition des bassins d'emploi** mené avec le conseil régional a été prolongé en 2017 par un travail de cartographie et d'analyse des bassins d'emploi qui permet de repérer et caractériser les spécificités propres à chaque territoire.
- **L'évaluation des dispositifs contrats aidés (EAV)** : l'étude lancée par la Direccte début 2017 sur le dispositif des Emplois d'avenir visait à évaluer les pratiques d'accompagnement et de formation mises en place ainsi qu'à recueillir les perceptions et les ressentis des différents acteurs que sont les bénéficiaires, les employeurs et les conseillers en mission locale. Une enquête par questionnaire a été menée auprès d'un peu plus de 1 500 bénéficiaires franciliens d'emploi d'avenir sortis du dispositif entre juin et novembre 2016. Ensuite, plus de 50 entretiens ont été menés auprès d'employeurs franciliens d'emplois d'avenir, au sein des missions locales franciliennes. Les résultats sont en cours d'exploitation et feront l'objet d'une large restitution aux répondants des enquêtes et aux autres acteurs intéressés, et de publications.
- **Analyses sur les TPE et PME** : les spécificités des conditions d'emploi dans les TPE et PME ont fait l'objet d'une analyse et d'une publication spécifique. Une analyse des conventions de revitalisation suivies en Ile de France depuis 2004 a été publiée. Ce dispositif, jugé « original » par la Cour des Comptes, s'est adapté au cours du temps. Il a évolué dans ses dimensions et ses objets, en articulation notamment avec les dynamiques à l'œuvre selon les territoires. L'Ile-de-France est une des régions qui concentrent le plus de conventions de revitalisation sur la période 2009-2013 (14 % des conventions signées) avec Rhône-Alpes (15 %).

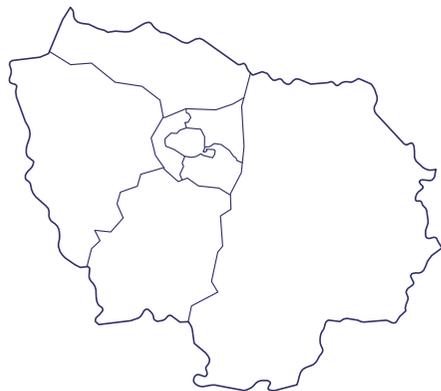
### Perspectives 2018

- **La publication trimestrielle de la demande d'emploi** : une nouvelle publication est mise en place (première édition 25 avril 2018).
- **Une analyse fine de l'activité des missions locales** pour caractériser leur activité, leur profil.
- **Une étude approfondie sur les conseillers du salarié**, leurs missions, rôle, activité.

### Chiffres clefs

**57** études conjoncturelles ou thématiques ont été publiées sur la demande d'emploi, les mutations économiques, le monde du travail et les politiques d'emploi





### **UD de Paris**

21, rue Madeleine Vionnet  
93300 AUBERVILLIERS  
Tél. : 01 70 96 20 00

Adresse postale :

35, rue de la Gare - CS 60003 75144 PARIS cedex 19

### **UD de Seine-et-Marne**

Cité Administrative  
20, quai H. Rossignol  
77011 MELUN Cedex  
Tél. : 01 64 41 28 59

### **UD des Yvelines**

Immeuble "la Diagonale"  
34, avenue du Centre  
78182 SAINT-QUENTIN  
EN-YVELINES Cedex  
Tél. : 01 61 37 10 00

### **UD de l'Essonne**

Immeuble l'Européen  
98 allée des Champs Elysées  
Courcouronnes - CS 30491  
91042 EVRY Cedex  
Tél. : 01 78 05 41 00

### **UD des Hauts-de-Seine**

11, rue des Bouvets  
92741 NANTERRE Cedex  
Tél. : 01 47 86 40 00

### **UD de Seine-Saint-Denis**

1, avenue Youri Gagarine  
93016 BOBIGNY Cedex  
Tél. : 01 41 60 53 00

### **UD du Val-de-Marne**

Immeuble le Pascal - Hall B  
av. du Général de Gaulle - CS 90043  
94046 CRÉTEIL Cedex  
Tél. : 01 49 56 28 00

### **UD du Val d'Oise**

Immeuble Atrium  
3, bd de l'Oise - CS 20305  
95014 CERGY-PONTOISE Cedex  
Tél. : 01 34 35 49 49



La Direccte Île-de-France s'engage  
pour la **diversité**

**Direccte**  Direction régionale des entreprises,  
 **ÎLE-DE-FRANCE**  de la concurrence, de la consommation  
du travail et de l'emploi

21, rue Madeleine Vionnet - 93300 AUBERVILLIERS  
Tél. : 01 70 96 13 00 - Fax : 01 70 96 17 04

Retrouvez toute l'actualité de la Direccte Île-de-France et abonnez-vous à ses lettres d'information sur [www.idf.direccte.gouv.fr](http://www.idf.direccte.gouv.fr)